

# INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2023

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

Nombre de salariés pris en compte : 102

**Résultat total  
non calculable**



## Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

Résultat en nombre équivalent de salariés est de 2,6  
*écart favorable aux hommes*

Note obtenue : 35/35

## Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 3 *les hommes sont  
sur-représentés*

Note obtenue 5/10

